



« Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire Mayotte »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017



commissaire
aux comptes

Cabinet VALEC

189 Rue Jules Auber, Appt 20 Rés Villa Bourbon
97400 Saint Denis

Expert-comptable ; Commissaire aux comptes inscrit à la Cour d'appel de la Réunion

SIREN : 822 607 206

Tél : 02 62 51 65 87 / 06 93 11 90 63

cabinetvalec@gmail.com



CRESS Mayotte

Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire Mayotte

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames,
Messieurs;

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire Mayotte relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous tenons à attirer votre attention sur le paragraphe « Principes et conventions générales » de l'annexe concernant les modalités d'enregistrement des subventions. Nous tenons également à signaler qu'il s'agit du premier exercice contrôlé par un commissaire aux comptes.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Cabinet VALEC

189 Rue Jules Auber, Appt 20 Rés Villa Bourbon
97400 Saint Denis

Expert-comptable ; Commissaire aux comptes inscrit à la Cour d'appel de la Réunion

SIREN : 822 607 206

Tél : 02 62 51 65 87 / 06 93 11 90 63

cabinetvalec@gmail.com

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La correcte valorisation des produits, subventions et engagements figurant au compte de résultat ;
- La correcte valorisation des créances figurant au bilan ;
- le caractère raisonnable des estimations significatives retenues

et sur la présentation d'ensemble des comptes.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Cabinet VALEC

189 Rue Jules Auber, Appt 20 Rés Villa Bourbon
97400 Saint Denis

Expert-comptable ; Commissaire aux comptes inscrit à la Cour d'appel de la Réunion

SIREN : 822 607 206

Tél : 02 62 51 65 87 / 06 93 11 90 63

cabinetvalec@gmail.com



RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Cabinet VALEC

189 Rue Jules Auber, Appt 20 Rés Villa Bourbon
97400 Saint Denis

Expert-comptable ; Commissaire aux comptes inscrit à la Cour d'appel de la Réunion

SIREN : 822 607 206

Tél : 02 62 51 65 87 / 06 93 11 90 63

cabinetvalec@gmail.com



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Saint-Denis, le 31 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes :

Pour CABINET VALEC
SAS CABINET VALEC
Commissaire aux comptes - Expert Comptable
Appt n° 20 Résidence Villa Bourbon
189 rue Jules Auber - 97400 ST-DENIS
Siren : 822 607 206

Dominique VALIN

Cabinet VALEC

189 Rue Jules Auber, Appt 20 Rés Villa Bourbon
97400 Saint Denis

Expert-comptable ; Commissaire aux comptes inscrit à la Cour d'appel de la Réunion

SIREN : 822 607 206

Tél : 02 62 51 65 87 / 06 93 11 90 63

cabinetvalec@gmail.com

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

ASSOCIATION CHAMBRE REGIONALE D'ECONOMIE SOCIALE ET
BAT F RUE DE L'ARCHIPEL
CENTRE MAHARAJAH
97600 MAMOUDZOU

relatifs à l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	240 477 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	0 Euros
- Résultat net comptable,	53 645 Euros

Fait à KOUNGOU
Le 13/06/2018

Mohamed ABDOU
Directeur associé

Aïcha HABIBOU
EXPERT COMPTABLE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	12 986	130	12 856		12 856	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	10 536	1 467	9 069		9 069	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	1 000		1 000		1 000	
	Total I	24 522	1 597	22 925		22 925	
	Comptes de liaison						
	Total II						
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	62 380		62 380	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	53 645		53 645	
	Autres fonds associatifs				
FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	9 650		9 650	
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	125 676		125 676	
	Comptes de liaison				
DETTES (1)	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	78 385		78 385	
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	78 385		78 385	
	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 239		4 239	
	Dettes fiscales et sociales	32 177			

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	290 338		290 338	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	6		6	
Total I	290 344		290 344	
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	38 455		38 455	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements	102 908		102 908	
Charges sociales	17 799		17 799	
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 574		1 574	
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	77		77	
Total II	160 813		160 813	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	129 531		129 531	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	129 531		129 531	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 500		2 500	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	2 500		2 500	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 500		2 500	
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	290 344		290 344	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	158 313		158 313	
Solde intermédiaire	132 031		132 031	
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	78 385		78 385	
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	53 645		53 645	

Certifié par

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

	page
Principes et conventions générales	13
Permanence ou changement de méthodes	13

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	14
Etat des amortissements	14
Tableau de variation des fonds associatifs	15
Etat des échéances des créances et des dettes	15
Tableau de suivi des fonds dédiés	15
Disponibilités en Euros	16

NA = Non Applicable NS = Non significative

Certifié par

le

Commissaire aux comptes

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
44112000 DGOM			18 000.00
01/01/2017 AN S.A.N.	54 000.00		
12/10/2017 CA ACOMPTE 2017 SUBVENTION DGOM		36 000.00	
12/12/2017 BRD V ASSOC. CHAMBRE REGIONALE		36 000.00	
12/12/2017 CA REAFFECTATION PAIEMENT DGOM	36 000.00		
44114000 SUBVENTION ADEME			57 250.00
01/09/2017 CD SUBV ADEME CHARGE DE MISSION	27 600.00		
01/09/2017 CD SUBV ADEME DEP EXTERNE ET CD	20 000.00		
01/09/2017 CD SUBV EQUIPEMENT ADEME	9 650.00		
44116000 DEPARTEMENT			50 000.00
04/12/2017 CD SUB CD976 01/01/17 AU 31/12/1	50 000.00		
COMPTES DE PASSIF			
42820000 CHARGES SOCIALES CONGES A PAYE			7 353.84
31/12/2017 CD Provisions pour congés payés		7 353.84	
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA			1 250.15
31/12/2017 CD Provisions pour congés payés		1 250.15	
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER			44.79
01/01/2017 AN S.A.N.		44.79	

Certifié par
le
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Certifié par

le

Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			12 986
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 536
TOTAL			10 536
Prêts, autres immobilisations financières			1 000
TOTAL			1 000
TOTAL GENERAL			24 522

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			12 986	12 986
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 536	10 536
TOTAL			10 536	10 536
Prêts, autres immobilisations financières			1 000	1 000
TOTAL			1 000	1 000
TOTAL GENERAL			24 522	24 522

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		130		130
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 467		1 467
TOTAL		1 467		1 467
TOTAL GENERAL		1 597		1 597

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	130				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 467				
TOTAL	1 467				
TOTAL GENERAL	1 597				

Certifié par

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau			62 380		62 380
RESULTAT DE L'EXERCICE		53 645			53 645
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement			9 650		9 650
Provisions réglementées					
TOTAL I		53 645	72 030		125 676

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 000	1 000	
Divers état et autres collectivités publiques	125 250	125 250	
Débiteurs divers	2 245	2 245	
TOTAL	128 495	128 495	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 239	4 239		
Personnel et comptes rattachés	8 487	8 487		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 691	23 691		
TOTAL	36 416	36 416		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
FONDS DEDIES	97 438	97 438	97 438	78 385	78 385
TOTAL	97 438	97 438	97 438	78 385	78 385

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Certifié par
le
Commissaire aux comptes



« Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire Mayotte »

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017



commissaire
aux comptes

Cabinet VALEC

189 Rue Jules Auber, Appt 20 Rés Villa Bourbon
97400 Saint Denis

Expert-comptable ; Commissaire aux comptes inscrit à la Cour d'appel de la Réunion

SIREN : 822 607 206

Tél : 02 62 51 65 87 / 06 93 11 90 63

cabinetvalec@gmail.com

CRESS Mayotte

Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire Mayotte

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames,
Messieurs;

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

À Saint-Denis, le 31 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes :

Pour CABINET VALEC

SAS CABINET VALEC
Commissaire aux comptes - Expert Comptable
Appt n° 20 Résidence Villa Bourbon
189 rue Jules Auber - 97400 ST-DENIS
Siren : 822 607 206

Dominique VALIN

Cabinet VALEC

189 Rue Jules Auber, Appt 20 Rés Villa Bourbon
97400 Saint Denis

Expert-comptable ; Commissaire aux comptes inscrit à la Cour d'appel de la Réunion

SIREN : 822 607 206

Tél : 02 62 51 65 87 / 06 93 11 90 63

cabinetvalec@gmail.com